



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 8 février 2017 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2017-87

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 18 JANVIER 2017 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 24 JANVIER 2017**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 18 janvier 2017 ainsi que de la séance spéciale tenue le 24 janvier 2017 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2017-88

**DÉSIGNATION DE NOM DE RUE - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES ET PROLONGEMENT D'UNE RUE EXISTANTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

**CONSIDÉRANT QU'**en 2016, les phases 1, 2 et 3 ont été approuvées dans le projet résidentiel Avenue Lépine par les résolutions numéros CM-2016-882 du 15 novembre 2016 et CM-2016-990 du 6 décembre 2016, par conséquent, deux nouvelles rues doivent être nommées et une rue existante doit être prolongée.

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet implique l'ouverture de deux nouvelles rues et qu'elles doivent être officiellement désignées;

**CONSIDÉRANT QUE** les noms Léonard-Pagé et Joseph-Latour sont conformes aux critères de la Commission de toponymie du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'urbanisme et du développement durable et le Comité de toponymie ont analysé les noms suggérés et en recommandent l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la désignation des noms de rue proposés pour le projet résidentiel Avenue Lépine et le prolongement de la rue Élisabeth-Chauvin :

**Nomination d'une nouvelle rue :**

<b>Numéro de lot</b>	<b>Cadastre</b>	<b>Nom de rue</b>
6 023 765	Québec	impasse Léonard-Pagé
6 023 766	Québec	rue Joseph-Latour

**Prolongement d'une rue existante :**

<b>Numéro de lot</b>	<b>Cadastre</b>	<b>Nom de rue</b>
6 023 764	Québec	rue Élisabeth-Chauvin

Adoptée

CE-2017-89

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE VALENCIA - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Valencia, dossier RS-16-231, comme illustré au plan numéro CRO-16-549 du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

**Installer une zone de stationnement interdit :**

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Valencia	Ouest	De l'extrémité nord de la rue Valencia, sur une distance de 15 m vers le sud	Du 1 <sup>er</sup> décembre au 1 <sup>er</sup> avril

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-549 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-90

**SOUSSION 2016 SP 303 - SERVICES PROFESSIONNELS  
D'INGÉNIEURS-CONSEILS - INSPECTION D'URGENCE DE STRUCTURES SUR  
LE TERRITOIRE GATINOIS - 2017-2019 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels pour l'inspection d'urgence de structures sur le territoire gatinois, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant total approximatif pour trois ans de 71 916,86 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 décembre 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-14013-016-08017	65 669,68 \$	Honoraires professionnels - Projets d'infrastructure -17-3032 – Inspection de structures
04-13493	3 127,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 119,68 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2017.

Adoptée

CE-2017-91

**SOUSSION 2016 SI 257 - SERVICES PROFESSIONNELS  
D'INGÉNIEURS-CONSEILS EN CIVIL ET STRUCTURE - PAVILLON D'ACCUEIL  
AU PARC DES CÈDRES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils en civil et structure pour la construction d'un nouveau pavillon d'accueil au parc des Cèdres, pour un montant total de 91 750,05 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 novembre 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-16009-004-08018	83 780,02 \$	PDI - Pavillon d'accueil - Parc des cèdres - 16-2013 - HP – Pavillon d'accueil au parc des Cèdres - Civil
04-13493	3 990,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 980,03 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2017.

Adoptée

CE-2017-92

**SOUSSION 2016 SP 256 - SERVICES PROFESSIONNELS  
D'INGÉNIEURS-CONSEILS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ - PAVILLON  
D'ACCUEIL AU PARC DES CÈDRES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme WSP Canada inc., 480, boulevard de la Cité, bureau 200, Gatineau, Québec, J8T 8R3, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils en mécanique et électricité pour la construction d'un nouveau pavillon d'accueil au parc des Cèdres, pour un montant total de 77 033,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 novembre 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-16009-002-08019	70 341,62 \$	PDI - Pavillon d'accueil - Parc des cèdres - 16-2013 - HP - Pavillon d'accueil au parc des Cèdres - Mécanique
04-13493	3 350,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 341,63 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2017.

Adoptée

CE-2017-93

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT - RUES DE L'ATMOSPHÈRE, DE LA NÉBULEUSE ET DU  
TROPIQUE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la réglementation :

- de la circulation pour l'implantation d'un passage pour écoliers sur la rue du Tropic au sud de la rue de Cassiopée Nord, dossier RS-17-07, comme illustré au plan numéro CRO-17-064 du 20 janvier 2017;
- du stationnement sur les rues de l'Atmosphère, de la Nébuleuse et du Tropic, dossier RS-17-07, comme illustré au plan numéro CRO-17-064 du 20 janvier 2017.

Retirer une zone de stationnement interdit :

<b><u>Rues</u></b>	<b><u>Côtés</u></b>	<b><u>Endroits</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
De la Nébuleuse	Nord	Entre le boulevard d'Europe et la rue du Tropic	En tout temps
Du Tropic	Est	Entre la rue de la Nébuleuse et la rue de l'Atmosphère	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Du Tropicque	Ouest	Entre la rue de la Nébuleuse et la rue de Cassiopée Nord	7 h à 18 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Du Tropicque	Ouest	À partir de l'accès nord de la rue de Cassiopée, sur une distance de 30 m vers le sud	En tout temps
Du Tropicque	Ouest	À partir d'un point situé à 30 m au sud de l'accès nord de la rue de Cassiopée jusqu'à un point situé à 25 m au nord de la rue de l'Atmosphère	7 h à 18 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Du Tropicque	Est	À partir d'un point situé à 70 m au sud de la rue de la Nébuleuse, sur une distance de 45 m vers le sud	En tout temps
Du Tropicque	Est	À partir de la rue de l'Atmosphère, sur une distance de 25 m vers le nord	En tout temps
De la Nébuleuse	Sud/Ouest	À partir du boulevard d'Europe, jusqu'à un point situé à 42 m au nord de la rue de l'Atmosphère	7 h à 18 h Lundi au vendredi Septembre à juin
De la Nébuleuse	Ouest	À partir de la rue de l'Atmosphère, sur une distance de 42 m vers le nord	En tout temps
De la Nébuleuse	Ouest	Entre la rue de l'Atmosphère et la rue Polaire	7 h à 18 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Du Tropicque	Est	À partir d'un point situé à 25 m au nord de la rue de l'Atmosphère, sur une distance de 25 m vers le nord	15 minutes 7 h à 18 h Lundi au vendredi
De l'Atmosphère	Nord	À partir de la rue du Tropicque, sur une distance de 35 m vers l'est	15 minutes 7 h à 18 h Lundi au vendredi

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, et ce, conformément au plan numéro CRO-17-064 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-94

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC HYDRO-QUÉBEC DANS LE CADRE DU CIRCUIT ÉLECTRIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau se dote d'un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de l'adoption du schéma d'aménagement et de développement durable révisé, adopté par le conseil municipal le 20 octobre 2015, par la résolution numéro CM-2015-734;

**CONSIDÉRANT QUE** les véhicules tout électriques fonctionnent sans émettre de gaz à effet de serre et que les véhicules électriques à autonomie prolongée peuvent rouler environ 50 km sans utiliser d'essence et donc sans émettre de gaz à effet de serre;

**CONSIDÉRANT QU'**avec son plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques, le gouvernement du Québec vise à ce que, dans un avenir prochain, le véhicule électrique occupe une place importante dans le système de transport terrestre québécois pour représenter 25 % des nouveaux véhicules légers pour passagers vendus en 2020; la mise en place d'une infrastructure de recharge publique est nécessaire pour soutenir et accélérer l'adoption des véhicules électriques rechargeables et les municipalités peuvent contribuer à ce projet en y participant;

**CONSIDÉRANT QU'**en juin 2011, Hydro-Québec a lancé le premier réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques au Canada, le Circuit Électrique, dont l'objectif est de fournir une infrastructure de recharge publique permettant aux conducteurs de prolonger leurs déplacements ou d'effectuer une recharge d'appoint au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a conclu un partenariat de trois ans avec Hydro-Québec, dans le cadre du Circuit Électrique, pour l'acquisition, l'installation et l'exploitation de deux bornes de recharge publiques, adopté par le comité exécutif le 20 mars 2013 par la résolution numéro CE-2013-407;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a installé deux bornes de recharge publiques dans le stationnement souterrain de la Maison du citoyen au 25, rue Laurier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le Circuit Électrique est arrivée à échéance le 31 janvier 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications à l'entente sont devenues nécessaires suite à l'évolution du Circuit Électrique depuis sa fondation en juin 2011 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité :

- approuve les modifications proposées dans l'amendement pour l'entente de partenariat de trois ans entre la Ville de Gatineau et Hydro-Québec dans le cadre du Circuit Électrique;
- approuve le renouvellement de cinq ans rétroactif au 31 janvier 2016 de l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour l'exploitation des deux bornes de recharge publiques installées au stationnement souterrain de la Maison du citoyen.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente de partenariat de trois ans à intervenir avec Hydro-Québec pour l'achat et l'installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques.

Adoptée

CE-2017-95

**SOUSSION 2016 SP 148 - FOURNITURE DE QUATRE CAMIONS DE SIX ROUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Camion Freightliner et Sterling Drummondville inc., 5770, place Kubota, Drummondville, Québec, J2B 6V4, pour la fourniture de quatre camions six roues, avec équipement, au montant total de 1 132 655,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 14 septembre 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30743-006-08020	203 793,86 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Six camions (6 et 10 roues)
06-30734-014-08021	214 872,99 \$	Achat de véhicules et équipements - Camion six roues
06-30767-027-08022	100 400,42 \$	Achat de véhicules et équipements - Service des travaux publics et autres camions une tonne 310vc222
06-30767-031-08023	350 000,00 \$	Achat véhicules et équipements - Service des travaux publics et autres camions 10 roues 320vd188
06-30767-028-08024	165 198,15 \$	Achat véhicules et équipements - Service des travaux publics et autres camions six roues 315va238
04-13493	49 256,61 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	49 133,47 \$	TVQ à recevoir -Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2017.

Adoptée

CE-2017-96

**SOUSSION 2016 SP 267 - FOURNITURE DE SEMENCES ET DE FERTILISANTS POUR GAZON DE TERRAINS SPORTIFS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme O.J. Compagnie, 294, rang St-Paul, Sherrington, Québec, J0L 2N0, pour la fourniture de semences et de fertilisants pour les gazons de terrains sportifs, selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif sur trois ans de 206 691,82 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 janvier 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans, et ce, à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif avec la possibilité de le prolonger pour une période additionnelle de deux ans. Après la première année du contrat, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2018 et 2019 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71425-628-08025	62 912,38 \$	Terrains sportifs – Production d'horticulture
04-13493	2 996,18 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 988,70 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2017.

Adoptée

CE-2017-97

**RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-41 AU MONTANT DE 90 684,93 \$ POUR LA PÉRIODE DU 8 AU 14 OCTOBRE 2016, B-42 AU MONTANT DE 254 928,10 \$ POUR LA PÉRIODE DU 16 AU 22 OCTOBRE 2016, B-43 AU MONTANT DE 127 714,89 \$ POUR LA PÉRIODE DU 23 AU 29 OCTOBRE 2016, B-44 AU MONTANT DE 132 041,31 \$ POUR LA PÉRIODE DU 30 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2016, B-45 AU MONTANT DE 243 461,22 \$ POUR LA PÉRIODE DU 6 AU 12 NOVEMBRE 2016****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-41 au montant de 90 684,93 \$ pour la période du 8 au 14 octobre 2016, B-42 au montant de 254 928,10 \$ pour la période du 16 au 22 octobre 2016, B-43 au montant de 127 714,89 \$ pour la période du 23 au 29 octobre 2016, B-44 au montant de 132 041,31 \$ pour la période du 30 octobre au 5 novembre 2016, B-45 au montant de 243 461,22 \$ pour la période du 6 au 12 novembre 2016.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2017.

Adoptée



CE-2017-98

**RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-46 AU MONTANT DE 140 115,22 \$ POUR LA PÉRIODE DU 13 AU 19 NOVEMBRE 2016, B-47 AU MONTANT DE 242 022,29 \$ POUR LA PÉRIODE DU 20 AU 26 NOVEMBRE 2016, B-48 AU MONTANT DE 289 276,31 \$ POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 2016, B-49 AU MONTANT DE 166 988,73 \$ POUR LA PÉRIODE DU 4 AU 10 DÉCEMBRE 2016**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-46 au montant de 140 115,22 \$ pour la période du 13 au 19 novembre 2016, B-47 au montant de 242 022,29 \$ pour la période du 20 au 26 novembre 2016, B-48 au montant de 289 276,31 \$ pour la période du 27 novembre au 3 décembre 2016, B-49 au montant de 166 988,73 \$ pour la période du 4 au 10 décembre 2016.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2017.

Adoptée

CE-2017-99

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DE GATINEAU LOPPET - 17 AU 19 FÉVRIER 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** Gatineau Loppet a lieu sur le site du complexe Mont-Bleu, du 17 au 19 février 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le manque de stationnements potentiels sur le site du complexe Mont-Bleu peut engendrer un risque pour la sécurité du public présent lors de l'événement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve temporairement le stationnement sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes du côté ouest (côté du parc de la Gatineau), les 18 et 19 février 2017, entre le boulevard Riel et l'entrée du complexe Mont-Bleu aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant le transport en commun et la protection incendie;
- Assurer une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer la bonne circulation en tout temps sur le site du complexe Mont-Bleu durant l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2017-100

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-01 POUR UN MONTANT TOTAL DE 743 936,16 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 11 JANVIER 2017**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-01 pour un montant total de 743 936,16 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 11 janvier 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2017.

Adoptée

CE-2017-101

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 47 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 54 ET 3 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 48 ET 2 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 2**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 47, accepte les dépôts des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 54 et 3, les listes des réquisitions numéros 48 et 2 ainsi que la liste des embauches numéro 2 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 47	Pièces de comptes à payer	34 740,70 \$	16 au 20 janvier 2017
Liste PD numéro 54	Pièces de comptes à payer	803 677,21 \$	16 au 20 janvier 2017
Liste des réquisitions numéro 48	Pièces de comptes à payer	3 143,61 \$	16 au 20 janvier 2017

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PD numéro 3	Pièces de comptes à payer	125 185,68 \$	16 au 20 janvier 2017
Liste des réquisitions numéro 2	Pièces de comptes à payer	2 826,35 \$	16 au 20 janvier 2017
Liste des embauches numéro 2	Embauches de personnel temporaire	1 422 722,89 \$	8 au 14 janvier 2017

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2017.

Adoptée

CE-2017-102\*

**ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GATINEAU, LE CENTRE DE RECHERCHE EN TECHNOLOGIES LANGAGIÈRES ET COGNIVA INFORMATION SOLUTIONS INC.**

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues entre la Ville de Gatineau, le Centre de recherche en technologies langagières et la firme Cogniva Information Solutions inc. pour produire un prototype « municipal » permettant d'effectuer une gestion des documents numériques selon un modèle de métadonnées adapté aux technologies en place;

**CONSIDÉRANT QUE** le Services du greffe, les Services juridiques et le Service de l'informatique ont participé à l'élaboration d'une entente de partenariat avec le Centre de recherche en technologies langagières et Cogniva Information Solutions inc. afin de concevoir ce prototype et le tester dans un premier temps avec un service, et par la suite de valider le prototype avec trois autres services municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville accepte de verser une contribution financière pour la recherche et le développement de la phase I au cout de 77 613,87 \$ toutes taxes incluses (67 505 \$ plus les taxes) et de la phase II au cout de 377 149,04 \$ toutes taxes incluses (328 027 \$ plus les taxes);

**CONSIDÉRANT QU'**en fonction des phases identifiées à l'entente de partenariat, la Ville de Gatineau peut se retirer du projet de recherche et développement et mettre un terme à ce partenariat si elle juge que les résultats du prototype ne respectent pas les attentes de la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 c) et d) de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats par voie d'appel d'offres ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et visent la recherche, le développement ou la production d'un prototype ou d'un concept original :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser :

- le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente de partenariat entre la Ville de Gatineau, le Centre de recherche en technologies langagières et Cogniva Information Solutions inc.
- le trésorier à acquitter, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service de l'informatique, les montants prévus à l'entente selon les termes suivants :
  - À l'acceptation de la phase I - 67 505 \$ plus les taxes (77 613,87 \$ toutes taxes incluses) payables au Centre de recherche en technologies langagières;
  - À l'acceptation de la phase II - 328 027 \$ plus les taxes (377 149,04 \$ toutes taxes incluses) payables au Centre de recherche en technologies langagières.

Les fonds aux fins de la présente seront pris à même le plan directeur informatique au poste budgétaire 18-17001 – Projet n° 54 – Système GED.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-103\*

**FINANCEMENT DU TRANSPORT DES DÉLÉGUÉS PARTICIPANT AU CONGRÈS 2017 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès de la Fédération canadienne des municipalités est le plus important rassemblement du monde municipal au pays;

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès de la Fédération canadienne des municipalités se tiendra à Ottawa en 2017 et que des visites guidées des infrastructures et des projets municipaux sont prévues sur le territoire de la ville de Gatineau lors de celui-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** ces visites guidées donneront une grande visibilité à la Ville de Gatineau auprès des délégués/conseillers municipaux participants au congrès;

**CONSIDÉRANT QUE** les délégués/conseillers municipaux qui visiteront les infrastructures gatinoises et les projets municipaux sur le territoire de la ville de Gatineau pourront s'inspirer de ces derniers pour les reproduire dans leur ville respective;

**CONSIDÉRANT QUE** le transport des délégués se fera par des autobus nolisés de la Société de transport de l'Outaouais :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver le financement du transport des délégués/conseillers municipaux participant au congrès 2017 de la Fédération canadienne des municipalités sur le territoire de la ville de Gatineau (visites guidées et événement au Musée canadien de l'histoire) pour un montant de 10 486,17 \$ taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-19540-319	9 575,27 \$	Réceptions et activités protocolaires - Autres déplacements
04-13493	456,02 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	454,88 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-104\*

**COUPE CANADA DE PLONGEON - GRAND PRIX DE LA FINA - SUBVENTION 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la Coupe Canada de plongeon Grand Prix de la FINA est l'un des événements sportifs les plus prestigieux présentés à Gatineau avec une moyenne de 100 athlètes internationaux de haut niveau en provenance d'une douzaine de pays. Il s'agit de la seule étape de circuit international au Canada;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit de la cinquième édition présentée à Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** les retombées économiques sont évaluées à 1 200 000 \$ par événement;

**CONSIDÉRANT QUE** la visibilité internationale de Gatineau à titre de présentateur officiel est garantie par le positionnement du logo à de nombreux endroits stratégiques, sur tous les supports promotionnels et par la diffusion de capsules télédiffusées sur le site Web de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement est télédiffusé au pays sur CBC et RDS, webdiffusé sur Radio-Canada Sports et que les ententes de télédiffusion internationales permettent de rejoindre près de 160 000 000 foyers à travers le monde;

**CONSIDÉRANT QU'**une tarification préférentielle est disponible aux détenteurs de la carte Accès Gatineau pour permettre d'assister à l'événement à un prix très abordable;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement a permis de développer plusieurs initiatives d'implication dans la communauté de la part des athlètes olympiques canadiens en plongeon, dont des conférences dans des écoles de Gatineau, plusieurs rencontres et conseils d'entraînements aux jeunes du Club de plongeon Gatineau et même la visite d'un enfant à l'hôpital;

**CONSIDÉRANT QU'**une subvention de 20 000 \$ est exigée par Diving Plongeon Canada, dont 7 000 \$ est défrayé par Tourisme Outaouais, la Ville de Gatineau doit donc déboursier 13 000 \$ en subvention :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil autorise le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à émettre un chèque au montant de 13 000 \$ à Diving Plongeon Canada pour l'édition 2017 de la Coupe Canada de plongeon Grand Prix de la FINA, à partir du poste budgétaire 02-70046-971.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-70046-971	13 000 \$	Cadre de soutien des loisirs, des sports et du plein air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 février 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-105

**SOUSSION 2016 SP 158 - LOGICIEL DE GESTION DE REQUÊTES CITOYEN POUR LE 311 EN MODE SERVICE HÉBERGÉ - SAAS - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme CustomAnswers Software inc., 2807 West 16th avenue, Vancouver, Colombie-Britannique, V6K 3C5 pour l'implantation et l'exploitation du logiciel de gestion de requêtes citoyen pour le 311 (GovQA) en mode service hébergé – SaaS, incluant l'option du module de gestion pour les demandes d'accès à l'information, pour un montant total révisé pour cinq ans de 710 545,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 novembre 2016 et révisée le 23 janvier 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

De plus, ce comité retient l'option de se prévaloir des taux horaires inscrits à la formule de soumission. Ces taux horaires seront indexés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-15034-002-08026	194 751,81 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Équipements
04-13493	9 275,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 251,82 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 février 2017.

Adoptée

CE-2017-106\*

**MODIFICATION DE L'ANNEXE A - CLASSIFICATION DES POSTES ET ALLOCATIONS AUTOMOBILES DE LA POLITIQUE SALARIALE ET RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le titulaire du poste de directeur général de la Maison de la culture doit se déplacer avec son véhicule personnel dans la cadre de son travail;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été justifié que le kilométrage parcouru s'élève au-dessus du seuil minimum de 2 000 km par année, permettant qu'une allocation automobile puisse être allouée;

**CONSIDÉRANT QUE** les versements d'allocation automobile permettent de réduire les frais afférents à la gestion des frais de déplacement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'octroyer au poste de directeur général de la Maison de la culture, une allocation automobile annuelle au montant de 3 440 \$ rétroactive au 15 juin 2016.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'annexe A de la politique s'y rattachant.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif